

**COMMISSION PARTICULIERE DU
DEBAT PUBLIC**

Cité des Sciences et de l'Industrie

Gestion des déchets nucléaires

Samedi 22 octobre 2005

Après-midi

Les propos tenus par les intervenants, y compris ceux invités par la CPDP, sont de la seule responsabilité de leurs auteurs et ne préjugent en rien du compte-rendu qu'établira la Commission à l'issue du débat.

(Le débat se poursuit sous la présidence de M. MERCADAL.)

Georges MERCADAL.- Cette dernière partie de notre débat à la Cité des sciences et de l'industrie s'appelait initialement « Jouer à la combinatoire », au jeu de Lego, entre les diverses solutions de gestion de déchets, à savoir stockage, entreposage, transmutation. Tout ceci avec l'idée que l'on parle essentiellement des déchets à haute activité à vie longue, mais que l'on a quand même un œil sur les moyennes activités à vie longue et que l'on n'oubliait pas tout ce qui a été dit sur tous les autres dont il faudrait s'occuper également certes, à travers le plan national de gestion, mais aussi peut-être d'autres qui n'ont pas encore leur destination.

Les débats ont évolué de manière un peu différente. Nous sommes quelques-uns, en tous cas nous, la commission particulière, à trouver que dans bien des cas, le débat a avancé. Il y a eu une espèce de dynamique, sans affirmer qu'il y a eu des conclusions. Mais nous sommes allés vers des choses... Vous avez vu que dans le compte rendu, on ose parfois les indiquer. Et personne ne nous a contredit.

De sorte que plutôt que de faire du rétropédalage et de rediscuter de cette partie de mécano entre ces diverses solutions, il nous a semblé que l'on pourrait discuter cet après midi de ce que toutes ces séances qui étaient plutôt à consonance technique, en tout cas celles de la Cité des sciences et de l'industrie, ont à léguer à celles qui viendront en novembre. Les auditions étaient, elles, à consonance technique et portaient aussi sur la façon de diriger, sur la gouvernance.

En novembre, les séances porteront sur un mot controversé - Mme ENGSTRÖM me l'a redit - : la « gouvernance ».

Deux mots sur la gouvernance : un que j'ai déjà dit et un autre que j'ajoute.

Nous ne prétendons pas faire de la gouvernance un terme nouveau qui représente un contenu extrêmement clair. C'est la raison pour laquelle nous avons simplement voulu dire ce qu'il y avait à nos yeux dans la gouvernance. Il y a trois sujets qui seront abordés à Caen, à Nancy, à Joinville et à Aix-en-Provence/Marseille. Le premier est quel partage de connaissances pour un débat public équitable entre le public et les sachants ? Les sachants et les responsables, comme vous voulez. Il est évident que pour qu'un débat soit équitable, il faut que le public partage sinon toute la connaissance, du moins une partie. Et ce n'est pas facile à faire.

Comment assure-t-on une justice - et le mot n'est pas trop fort à notre avis, et de l'avis de la commission particulière - d'une part entre générations et d'autre part entre territoires sur ce sujet ?

Entre générations, cela va de soi. Nous léguerons à d'autres générations nos déchets sous quelque forme que ce soit.

Entre territoires, il paraît à peu près évident à tout le monde que le territoire qui, d'une manière ou d'une autre, recevra un jour ces déchets sous la forme d'un entreposage de sub-surface ou sous forme d'un stockage ou sous d'autres formes encore si par hasard, l'on en invente encore une autre, ce territoire fera une contribution à la nation. Incontestablement ! Quelque part, une justice est bien entendu à exercer. Deuxième contenu de la gouvernance : comment exerce-t-on ces deux justices ? Ce seront les séances de Joinville au plus près d'un endroit où il pourrait dans dix ans ou quinze ans être décidé de faire un stockage, et à Nancy qui n'est pas tout à fait au plus près, mais qui n'en est tout de même pas si éloigné que cela.

Dernière composante de la gouvernance, la répartition des pouvoirs entre les divers organismes qui s'occupent des choses. Ce matin, on a parlé établissement public ou pas ; on a opté pour un établissement public. Alors, quelles compétences ? Comment est-il constitué ? D'où reçoit-il son argent ? Est-il seul ? DGSNR, autorité de sûreté nucléaire ? On a entendu dire parfois dire un mot, parfois dire l'autre. Bref, des questions peuvent indéniablement être posées sur ces points. Ce sera l'objet de la réunion qui devait se tenir à Aix-en-Provence. Il y a une modification de lieu. La séance se déroulera au parc Chanot à Marseille pour des raisons purement matérielles.

Cette dernière séance, MM. Birraux et Bataille m'ont confirmé avant-hier qu'ils étaient prêts à y participer. Par conséquent, nous aurons là un débat qui pourra être vraiment un prélude, et seulement un prélude, au débat parlementaire lui-même.

Voilà ce que nous attribuons comme fonction à la gouvernance selon la définition que nous en faisons, définition énumérative et non pas conceptuelle.

Néanmoins, on peut quand même tenter de conceptualiser. C'est un défaut bien de chez nous. On pourrait dire, au vu de ce débat sur les déchets - c'est en tous les cas ce que cela m'inspire, et je livre cela non pas au débat de cet après-midi, mais aux réflexions -, nous avons effectivement ressenti à bien des occasions et exprimé dans un langage qui est bien entendu un langage de tous les jours : ouverture, réversibilité – par les chercheurs -, plus d'information. On a même entendu dire co-élaboration. Ne rêvons pas nécessairement ! Mais en tout cas, on sent bien qu'il y a quelque part une aspiration - je n'utiliserai pas de mot plus précis – à passer d'un gouvernement de la chose, la chose étant les déchets nucléaires et les matières nucléaires - c'est ce que nous renvoie le débat -, de passer donc du gouvernement de la chose - des gens qui ont un pouvoir hiérarchique entier et complet sur la chose qui leur vient de décisions parlementaires fondées sur la démocratie la plus légitime et la plus légale - à quelque chose de plus articulé avec l'ensemble des groupes qui, quelque part, sont concernés par les décisions. Les Anglais font la distinction dans le privé entre les *shares holders* et les *stakes holders*, c'est-à-dire respectivement ceux qui ont des parts dans la société et ceux qui sont concernés par les décisions de la société, qui ont des enjeux.

Le passage du gouvernement à la gouvernance, c'est le passage du pouvoir « exclusif » de ceux qui sont les actionnaires - je continue à prendre des mots du privé - à ceux qui sont non seulement actionnaires, mais aussi à d'autres qui sont aussi ceux qui ont des enjeux dans les décisions.

Une fois terminé ce propos que je me suis attribué parce que nous avons terminé plus tôt, nous passons à la séance.

Les noms des personnes à la tribune sont affichés à l'écran. Ils diront au fur et à mesure leur fonction et d'où ils parlent.

J'ai demandé à Mme FOUQUET d'introduire la table ronde en disant ce que, à son point de vue non pas personnel, mais du point où elle se trouve dans la hiérarchie - ni plus ni moins, mais ni plus non plus – on pourrait ressortir de ce débat pour être discuté dans la gouvernance, pour nourrir les réunions sur la gouvernance, qui sont un prélude à ce qu'il y aura... ou ce qu'il y aurait dans la loi. En effet, nous ne sommes pas ici pour décider, mais pour nourrir le dossier. Gardons notre liberté, mais en même temps, n'outrepassons pas nos limites.

Au vu de ce débat, que pourrait-il bien y avoir dans la loi ?

Ensuite, je demande à M. BARTHE, du haut de ses recherches, de dire comment il voit les choses. Il a participé de manière très ponctuelle à nos trois journées à la Cité des sciences et de l'industrie.

Nous poursuivrons par qui demande la parole le premier de Mme ENGSTROM, de M. FERNBACH, de M. LELIEUX ou de M. LE BARS.

Florence FOUQUET.- Vous m'avez demandé, à l'issue de ces deux premiers mois de débats, de dresser un bilan des enseignements qui peuvent être d'ores et déjà tirés.

Pour introduire au mieux cette réflexion, permettez-moi tout d'abord de rappeler quelques éléments qui permettront de bien positionner mes réflexions.

Je suis sous-directrice au ministère de l'industrie, en charge du suivi du secteur nucléaire français. Dans quelques mois, avec mon équipe, nous aurons à élaborer un projet de loi qui prendra la suite de la loi du 30 décembre 1991 sur la gestion des déchets radioactifs de haute activité à vie longue. L'objectif principal sera à la fois de faire le bilan des résultats de recherche, mais aussi de tracer les perspectives pour la suite.

Nous mènerons ce travail avec les autres ministères concernés qui sont présents ici : les ministères de la recherche, de l'écologie et du développement durable, et l'Autorité de sûreté nucléaire.

Nous nous fonderons essentiellement sur trois éléments pour élaborer ce projet de loi, au début de l'année 2006 :

- les résultats des travaux de recherche. Ils ont été remis au ministre de l'industrie et au ministre de la recherche le 30 juin 2005 par l'Andra et par le CEA.

- les résultats des évaluations scientifiques indépendantes que le gouvernement a lancées sur ces travaux de recherche. Il y en a trois : l'évaluation par la Commission nationale d'évaluation qui a été créée par la loi de 1991 ; l'évaluation internationale menée par l'OCDE qui a sélectionné les meilleurs experts internationaux sur ces sujets dans les grands pays ayant choisi un programme nucléaire ; l'évaluation de l'Autorité de sûreté nucléaire.

- le compte rendu du débat public réalisé par M. MERCADAL à la fin du mois de janvier 2006.

Il me semblait important de revenir sur ce processus global et ce calendrier pour pouvoir mieux expliquer la nature des enseignements qui peuvent m'être apparus aujourd'hui.

Je ne serai pas exhaustive. Nous avons eu des séances de débat public particulièrement riches, longues. De multiples questions ont été posées. Par avance, pardonnez-moi de ne pas rendre compte de tout, car c'est impossible en quelques minutes. De plus, ce sera fait de manière très systématique et exhaustive par la Commission particulière du débat public.

Par ailleurs, comme vous l'avez vu, nous sommes à mi-parcours d'un processus global qui nous amène à fin janvier 2006. Nous n'avons pas encore les résultats des évaluations scientifiques indépendantes. Le débat n'est qu'à la moitié de son chemin. Donc, je ne peux pas donner de conclusions aujourd'hui, ce sont simplement des enseignements à mi-parcours.

Il me paraissait important de faire ce préalable de façon à ce que soit bien clair. Je ne suis pas en train de faire devant vous le futur projet de loi, mais plutôt en train de donner des premiers enseignements.

Pour commencer ces enseignements, peut-être une remarque d'ordre général : j'ai été personnellement très impressionnée par la richesse des débats, par le fait que sur un sujet difficile, les séances se sont toutes tenues dans le calme, avec sérénité. Les arguments ont pu être échangés avec respect mutuel des diverses parties prenantes. Il s'est aussi passé quelque chose d'extraordinaire : des personnes qui ne se seraient jamais rencontrées ont été amenées à discuter ensemble : des représentants de l'administration, des experts des établissements publics, des personnes qui vivent à proximité des installations de recherche, des associations environnementales locales avec des experts nationaux très connus de par les articles qu'ils peuvent écrire et de par leurs prises de position. Toutes ces personnes d'univers très différents se sont rencontrées, ont discuté. De là, il est ressorti un certain nombre de questionnements, de thématiques revenus de façon récurrente. C'est sur cela que je souhaite m'attarder.

La première thématique revenant très souvent, c'est la nécessité de disposer d'une vision d'ensemble. Dans toutes les séances, on nous a demandé de quoi nous parlions, de quels déchets, de la façon de gérer en France les déchets radioactifs, quelles matières seraient

susceptibles d'aller dans un entreposage de longue durée ou dans une installation de stockage. C'est une question particulièrement légitime, c'est le B-a-ba du problème. Je me suis aperçu que pour répondre à ces questions-là, nous avons tous une référence commune, partagée à la fois par les associations, par les représentants de l'Etat, par les établissements publics, par les industriels : l'inventaire national de référence sur les déchets radioactifs et les matières valorisables publié en 2004 par l'Andra. Cela nous a permis collectivement de savoir qu'en France, 84 % des déchets sont des déchets à vie courte gérés dans des installations de stockages qui existent d'ores et déjà. Cela nous a également permis collectivement de comprendre et de savoir que les 16 % restants sont les déchets à vie longue qui représentent 99 % de la radioactivité, et qu'il est donc fondamental de s'en occuper. Pour l'instant, ces déchets sont placés dans des entreposages qui nous donnent une visibilité sur 40 à 50 ans.

Avoir un tel outil pour faire émerger les problèmes, avoir des chiffres qui soient communs a été très précieux. Je pense que l'inventaire national doit être suivi. Le principe de la réalisation régulière d'un inventaire pourrait être porté par la loi de 2006.

Autre question qui est revenue systématiquement, celle du retour des déchets étrangers. A toutes les séances, la question a été posée : quelles sont les obligations de la France sur cette thématique ? Que faisons nous des déchets étrangers ? En avons-nous ?

J'ai pu systématiquement rappeler que la loi française, l'article 3 de la loi du 30 décembre 1991, prévoit explicitement l'interdiction de stocker en France des déchets radioactifs qui auraient été importés. J'ai pu expliquer où nous en étions du processus de retour des déchets étrangers et j'ai dit que ce sujet serait repris également par la loi qui succédera à celle du 30 décembre 1991.

Les diverses séances du débat public, notamment celle de la Villette, nous ont permis d'avoir les idées plus claires sur les potentialités des trois axes de recherche, les mérites respectifs, avantages et inconvénients, de ces trois axes, leur positionnement dans le temps et la nature de leur complémentarité.

Cela nous a permis collectivement de savoir que des procédés de conditionnement ont été développés, notamment au travers de la vitrification, qui assurent un confinement des déchets robustes et de longue durée. Cela nous a permis de mettre en évidence que pour les déchets existants, et une très grande partie de ceux qui seront produits par les installations actuelles avant leur fin de vie, le choix est bien entre deux alternatives : le stockage en couche géologique profonde ou l'entreposage de longue durée. Le fait que le débat ait pu apporter des éléments sur ce point est très important parce que ce sera une des questions cruciales pour le débat parlementaire de 2006.

Enfin, nous avons vu, le 8 octobre, qu'il était indispensable de positionner convenablement l'axe 1, quand on en parle aux décideurs, aux politiques pour ne pas cacher le fait que c'est un axe de recherche qui ne résout pas le problème d'aujourd'hui ni de demain, mais qui est un axe de recherche pour après-demain qui permettrait d'offrir à la France, si elle souhaite continuer dans la voie du nucléaire après la fin de vie des installations actuelles, une

nouvelle façon de gérer les déchets radioactifs. Nous savons également qu'étant donné les enjeux financiers, les échelles de temps concernées par la recherche dans ces domaines, il fallait absolument progresser de façon pragmatique par étape en se reposant la question régulièrement.

Une autre thématique est revenue régulièrement. Nous en avons parlé longuement ce matin. Si le Parlement décide de poursuivre dans la voie de l'axe 2, c'est-à-dire le stockage géologique en couche profonde, ou dans la voie de l'axe 1, la séparation plus la transmutation, dans ces deux cas de figures, des études sont encore nécessaires. On a parlé pour l'axe 2, d'environ 10 ans selon l'Andra pour arriver à déposer un dossier de sûreté complet. Pour l'axe 1, le 8 octobre, on avait parlé de l'horizon 2040 pour de premières installations industrielles opérationnelles.

Au moins pour les dix prochaines années, parce que raisonner à l'horizon 2040 est trop ambitieux, il est absolument nécessaire de structurer et d'accompagner cette seconde phase de recherches. Cela entraîne d'abord la nécessité de poursuivre l'évaluation scientifique indépendante. Il a été particulièrement intéressant pour nous tous, à la fois au cours des séances en Meuse et en Haute-Marne, mais aussi aujourd'hui, d'avoir l'avis d'experts qui ont suivi le sujet, qui n'appartiennent pas aux organismes de recherche et qui peuvent donner un point de vue extérieur. Beaucoup de pays ont recours au principe de l'évaluation scientifique indépendante. C'est à la fois motivant pour les établissements de recherche, et particulièrement nécessaire pour les décideurs. Je pense que le principe de l'évaluation indépendante sera maintenu dans la loi de 2006. La question est de savoir comment et sous quelle forme. C'est encore ouvert à la discussion.

Deuxième point pour accompagner la poursuite des recherches, vous l'avez mentionné, monsieur MERCADAL, c'est la poursuite de l'échange et d'informations. Comment rendre tout cela accessible, partager l'information, susciter la discussion et la réflexion commune ? La loi de 91 avait créé par exemple le principe du comité local d'information et de suivi. Un comité de ce type a été créé auprès du laboratoire de Meuse – Haute Marne, auquel appartient M. FLEURY. Lors de la séance de Saint-Dizier, j'ai pu dire qu'il était de la volonté du gouvernement de poursuivre ces modalités d'information et que l'on n'allait pas revenir en arrière quinze ans après et qu'il était vraiment dans l'air du temps de progresser sur ces sujets.

La question qui est ouverte est : quelles missions précises, quelle composition pour le CLIS après 2006 et d'une façon générale, quelles modalités pour le partage de l'information et des connaissances ?

Dernière thématique revenue très souvent : la gestion sur le long terme. Comment pouvoir décider aujourd'hui d'une thématique qui va durer sur de très longues années ? Il y a peut-être une première solution au travers de la notion de réversibilité. On en a parlé largement ce matin. Cela comprend à la fois la réversibilité du processus de décision, la réversibilité des solutions techniques etc. Mais la question de pouvoir décider maintenant de façon correcte pour une longue période amène à de nombreuses sous questions.

La première est celle du financement. Nous en avons encore reparlé ce matin. Cela revient à toutes les séances : comment un financement pérenne pour les établissements de recherche, comment mettre de côté des ressources financières que nous utiliserons peut-être dans 50 ans. Sur tous ces points, nous avons maintenant des mécanismes qui fonctionnent. C'est l'application du principe pollueur - payeur, c'est la constitution de provisions au sein des comptes des entreprises concernées, c'est la constitution d'activités liées, c'est-à-dire de ressources financières qui sont cantonnées au sein de la comptabilité des entreprises.

Très probablement, la loi de 2006 sera l'occasion de poursuivre le renforcement de ce système et de progresser sur ces sujets, notamment en nous inspirant des remarques faites par la Cour des comptes qui seront présentées à la séance de Nancy le 18 novembre.

Toujours sur la question du long terme, nous avons eu des discussions passionnantes sur la nature de la décision en 2006. Comment doser sagement cette décision de 2006 pour nous permettre à la fois de capitaliser les travaux de recherche qui ont été menés, de redonner un objectif aux équipes de recherche, et en même temps, de ne pas brûler les étapes ? Je pense que c'est un équilibre subtil qu'il faudra définir. Cela permettra de donner un contenu à la notion de feuille de route qu'a utilisée mon ministre, M. François LOOS.

Toute la force de la loi du 30 décembre 1991 avait résidé dans le fait de placer cette thématique des déchets radioactifs et du long terme sous l'angle d'une science rigoureuse et régulièrement évaluée. La force et la crédibilité de la future loi de 2006 seront de conserver cet ancrage sur la science et de ciseler les décisions prises de façon à avancer sans brûler les étapes. Donc, en le faisant de façon honnête.

Pour illustrer cela, je peux peut-être citer une phrase Charles PEGUY : « Il ne faut exiger qu'une chose, toute liberté pour la raison. Cependant si nous avons si peu de foi en elle que nous dussions faire appel à la contrainte pour la faire triompher, nous serions peu dignes de la servir et nous serions vaincus. » Je crois profondément au fait que l'on peut prendre des décisions sur des sujets complexes en s'appuyant sur des scientifiques avec des évaluations régulières.

Voilà ce que je peux dire à mi-parcours de ce processus du débat public. Ce ne sont que des enseignements, des premières réflexions. Ne voyez pas le plan précis d'un projet de loi. Nous en sommes loin. Je suis bien placée pour le dire.

J'espère que les prochaines séances nous permettront d'approfondir toutes ces thématiques. (*Applaudissements*)

Georges MERCADAL.- Merci madame. Avec cela, vous aurez de quoi travailler.

La parole est à Yannick BARTHE.

Votre vision est très axée sur le thème de la réversibilité et de l'irréversibilité de la décision. Vous allez pouvoir nous redire ce que c'est.

Yannick BARTHE.- Je suis chercheur au CNRS et j'interviens en mon nom personnel. Je ne représente aucun organisme aujourd'hui, un peu comme M. PETIT, ce matin, qui ne représentait que lui-même, et pas le CEA. Aujourd'hui, j'interviens au titre d'universitaire. J'ai eu l'occasion de travailler sur l'histoire de la politique de gestion des déchets nucléaires en France et je suis cette question depuis plusieurs années.

Si j'ai bien compris l'exercice qui m'est proposé aujourd'hui, c'est de réagir à chaud à ces trois journées de débats sur les options techniques et d'en tirer des enseignements par rapport aux objectifs fixés en termes de décisions par la loi de 1991.

Sans refaire l'historique avant 1991 et après, il faut néanmoins rappeler avant de discuter des décisions que si nous sommes ici aujourd'hui, s'il y a eu tant de recherches depuis 1991 et si tant de questions sont posées aujourd'hui, c'est qu'il y a un problème très concret, à savoir l'opposition des populations concernées par les projets de stockage géologiques à la fin des années 80. S'il n'y avait pas eu cette opposition, il n'y aurait pas eu la loi de 1991, que le monde entier nous envie ; il n'y aurait pas eu non plus ces recherches et on n'en serait pas là aujourd'hui.

Par rapport à cette impasse créée par l'opposition des élus locaux et des populations concernés par le stockage géologique à la fin de l'année 1980, qui était proposé alors comme une solution inévitable, incontournable, et présentée irréversible, la solution adoptée par le Parlement à travers la loi de 91 a été de mettre un terme à cette situation qui était présentée comme fermée en ouvrant au contraire la recherche. Finalement, dans l'histoire des déchets nucléaires, on a l'impression que l'histoire se répète. Je pense à l'exposé de Jean-Claude PETIT ce matin qui nous montrait des périodes où les scientifiques envisageaient un éventail de possibilités et des périodes l'éventail se refermait.

En 1991, la loi a créé une dynamique d'ouverture en mettant en place plusieurs voies de recherche qui sont présentées, quand on relit les débats parlementaires de l'époque, comme étant des voies alternatives. Je reviendrai sur le fait que l'on affirme aujourd'hui que ces voies sont complémentaires. A l'époque, l'idée était de dire que plutôt que de présenter les choses comme si les choix étaient déjà faits, il faut surtout rétablir un espace de choix pour les décideurs. Cette loi de 1991 vise explicitement à enclencher une dynamique d'ouverture afin de nourrir un espace de choix à partir duquel il sera possible de prendre une décision.

Mon sentiment personnel, pour avoir assisté à ces trois journées à la Villette, c'est que cette dynamique d'ouverture a vraiment porté ses fruits. Ne serait-ce que par la nature des débats. Je croyais bien maîtriser le dossier, mais j'ai appris beaucoup en venant à ces trois journées. Il y a aussi des choses que l'on n'aurait pas imaginées avant 1991, qui sont quasiment acceptées par tous les acteurs : d'une part le principe que l'on doit se situer dans une démarche d'ouverture, c'est-à-dire avoir plusieurs décisions à disponibilité ; le principe de

réversibilité qui n'apparaissait que peu dans la loi de 91 et qui apparaît maintenant comme un point de passage obligé de tous les discours.

Le débat est très riche, il pose une quantité de questions. Il y a donc aussi un effet de brouillage d'un certain nombre de problèmes qui peuvent être posés de manière aussi simple que possible. M. de MARSILY a commencé à le faire ce matin. Il m'a un peu coupé l'herbe sous le pied, mais je vais essayer de reprendre brièvement deux ou trois points qui, à mon sens, restent ambigus. On peut se poser la question de savoir si certains acteurs ne cherchent pas à faire en sorte que ces points le restent.

Le premier point - c'est venu pendant les trois journées -, c'est le thème de la réversibilité. Qu'est-ce que cela veut dire de faire un stockage réversible ? Pourquoi fait-on de la réversibilité ? Quel statut doit-on accorder à ce principe ?

Derrière l'unanimité en faveur de la réversibilité, il y a bien une réelle opposition qui mériterait d'être clarifiée si l'on veut donner des éléments de choix aux décideurs. Cette opposition vient de deux visions assez différentes de la réversibilité.

La première vision est celle qui consiste à dire que la réversibilité est un plus par rapport au stockage, mais qu'elle est quand même secondaire par rapport au principe du stockage. Dans ce cas, c'est le concept de stockage géologique réversible qui – on l'a tous compris - sera réversible, mais pour une durée limitée. Le principe de base du stockage –Jean-Claude PETIT l'a bien rappelé ce matin -, la philosophie de cette solution est quand même d'être irréversible, c'est-à-dire de protéger non seulement l'homme des déchets, mais aussi de protéger les déchets de l'intrusion humaine une fois l'oubli du site envisagé. Cette conception de la réversibilité est une conception limitée dans le sens où c'est toujours une réversibilité provisoire qui n'oblige pas à trouver d'autres modes de traitement et d'autres solutions pour les déchets nucléaires. On peut très bien décider demain d'un stockage géologique réversible et abandonner toutes les autres voies de recherche. Cette voie de l'irréversibilité est autosuffisante.

La deuxième conception de la réversibilité en fait un principe prioritaire. Ce n'est plus la réversibilité qui est accolée à des solutions pendant un certain temps, mais le principe qui doit être affirmé, et au nom duquel doivent se décliner toutes les solutions. Vous aurez reconnu que c'est la position des partisans de l'option de l'entreposage en surface qui, par définition, est réversible. Non seulement cette solution autorise la réversibilité, mais d'une certaine façon, elle oblige à la réversibilité. Elle oblige, au bout de cent ans, soit la pérennité d'une installation d'entreposage en surface, à reprendre les déchets pour en faire quelque chose. Pour en faire quoi ? J'y reviendrai. En tout cas, cette solution fixe des rendez-vous séculaires.

Voilà le premier point : le statut que l'on accorde au principe de réversibilité et les deux statuts associés.

Deuxième point important à signaler - Mme Fouquet vient de le traduire dans son propos - : a-t-on vraiment le choix aujourd'hui pour les déchets qui sont déjà produits et qui

seront produits dans les 40 années à venir ? J'aborde là les ambiguïtés qui existent autour de la transmutation, du retraitement et de la vitrification des déchets nucléaires.

Dans les discussions sur le stockage - on ne le précise pas assez -, ce qui importe, ce n'est pas seulement de savoir si l'on va stocker demain ou pas en couche géologique profonde ou pas, mais de savoir ce que l'on va stocker. Un des principaux problèmes que pose le stockage géologique est de prédire l'évolution des formations géologiques sur des milliers d'années. La transmutation permettrait de réduire certains radioéléments à vie longue en radioéléments à vie plus courte. Par conséquent, elle n'invalide pas l'option du stockage géologique. Néanmoins, comme le disait déjà la commission Castaing en son temps, c'est-à-dire au début des années '80, la transmutation aurait l'avantage de simplifier certains paramètres à propos du stockage géologique.

A partir de là, il peut devenir intéressant de faire de la transmutation avant de faire du stockage géologique. Aujourd'hui, si l'on envisage de faire du stockage géologique pour certains déchets, on s'interdit de faire de la transmutation avec ces déchets. Cela a été répété à plusieurs reprises, et Mme FOUQUET vient de le dire : pour les déchets actuellement produits et déjà vitrifiés et pour les déchets produits dans les 40 années à venir, finalement, la seule alternative est l'entreposage ou le stockage géologique, mais pas la transmutation qui n'est pas envisagée.

La question que je voudrais poser est la suivante : a-t-on vraiment le choix ? Le débat porte-t-il sur ce que l'on va faire des déchets nucléaires en 2040, ou sur ce que l'on va faire des déchets nucléaires produits demain et après demain.

Si l'on pose cette question et que l'on envisage les options qui seront énoncées dans la loi pour les déchets produits demain et après demain, on est obligé de se poser la question de savoir s'il faut continuer la vitrification qui est un procédé essentiellement irréversible, ou s'il ne faut pas changer de mode de conditionnement des déchets au profit d'une matrice plus flexible, qu'i autoriserait plus facilement une reprise des déchets.

La question me paraît importante. On peut ramener le débat pour savoir si c'est ouvert ou fermé à cette seule petite question technique de savoir si la vitrification doit être poursuivie dans les 40 années à venir ou s'il n'est pas urgent de changer de mode de conditionnement pour se donner la possibilité à l'horizon 2040 ou 2080 de reprendre les déchets qui auront été stockés de manière réversible pour les transmuter ?

Je voudrais terminer mon intervention en disant que ces deux questions renvoient à un seul et même problème.

Georges MERCADAL.- Vous provoquez des réactions !

Yannick BARTHE.- Je n'ai aucune préférence pour une position, mais il me paraît intéressant de clarifier les positions de manière aussi simple que possible.

Le débat pourrait se ramener à deux positions : finalement, avons-nous les éléments aujourd'hui pour décider demain d'une gestion des déchets nucléaires ? Faut-il poursuivre la dynamique d'ouverture enclenchée par la loi du 31 décembre 1991, c'est-à-dire rendre plus robustes les solutions proposées, et ne rien faire d'irréversible avant d'avoir certaines informations sur la transmutation et sa faisabilité ou non car il y a encore beaucoup d'incertitudes sur ce point ? Ou on considère que nous avons un certain nombre de techniques disponibles qui ne sont pas si mal et qu'il faut décider dès maintenant pour les déchets que nous avons et éventuellement, se poser la question pour les déchets à venir. Ce seraient des questions de recherche, mais cela n'interdit pas de prendre une décision.

Christian BATAILLE présentait la loi de 1991 dans une démarche d'ouverture, ce qui est tout à fait vrai, mais liait cette démarche d'ouverture au fait de combiner les options. Quand on dit aujourd'hui que l'on va combiner les options, on ne s'inscrit pas du tout dans une démarche d'ouverture. Simplement, on décide de faire du stockage géologique pour certains déchets, de poursuivre l'entreposage pour ces mêmes déchets et de poursuivre les recherches sur la transmutation. Cela veut dire trois décisions. Ce n'est pas laissé un choix ouvert.

Un choix ouvert - je n'ai pas la réponse à la question – supposerait d'avoir des options qui se valent et qui pourraient être prises au même moment.

Georges MERCADAL.- La fin de votre propos rejoint une des toutes premières questions posées à Bar-le-Duc. Quelqu'un nous disait que vu que les recherches ne progressent pas à la même vitesse dans les trois axes, nous n'aurons jamais la possibilité de décider avec, sur la table, trois solutions ou deux solutions à peu près équivalentes.

Mme ENGSTRÖM.- Je travaille pour la SKB, qui est l'homologue de l'Andra en Suède. Je suis en charge de la préparation des deux dossiers d'évaluation de l'impact sur l'environnement d'un atelier de mise en conteneur et des deux sites de stockage profond dans les deux municipalités candidates.

Beaucoup de mes collègues ont mentionné ce matin le KBS 3. Je pensais vous montrer une animation de 2 minutes pour voir ce que cela fait.

Commentaire du film.

C'est le centre d'entreposage des combustibles usés. D'ailleurs, c'est une collaboration entre le SKB et la Cogéma. Les piscines, là où il y a les combustibles usés, la mise en conteneur : on prend les combustibles transportés par ascenseur. Dans la mise en conteneur, ils seront séchés et mis en place dans un conteneur en fonte qui sera placé dans une enveloppe de cuivre de 5 centimètres et qui sera soudée par un processus tixotropique, une sorte de friction – malaxage. Ensuite, il est transporté et mis sur un véhicule spécial pour le transporter en stockage profond.

Si le site choisi est celui d'Oskarshamn, on sera tout près ; si c'est celui d'Östhammar, l'autre ville candidate, il y aura transport par mer.

Le stockage profond est fait à 500 mètres dans le granit. On voit les galeries, les puits. La mise en place du conteneur se fera par des machines qui sont déjà en place. Le tout sera chemisé par de la bentonite. Ensuite, un mélange de bentonite et de roche fermera les galeries.

Vers 2060, on va tout fermer, et « remédier » le site. La loi demande qu'il n'y ait même pas besoin de monitoring, mais ce n'est pas encore décidé à cent pour cent.

C'était la version courte du KBS 3.

Je voulais faire un petit commentaire. Mon intervention portera sur le processus de prise de décision.

On a parlé beaucoup de technique et de recherche. M. LANDAIS a dit que ce n'était pas facile du tout. Je peux le confirmer : ce n'est pas facile. Ce qui est encore plus difficile, c'est d'avoir un processus de prise de décision sur lequel toutes les parties prenantes sont d'accord. Quand on est dans la recherche, on parle toujours entre expert et expert. C'est la même langue, la même façon d'aborder les choses. Une fois que l'on commence à parler de processus de prise de décision, tout le monde s'engage : le citoyen habitant la municipalité candidate, les élus locaux, les associations environnementales, et d'autres.

Pour nous, ce voyage a été différent de ce que Michel-Ange a décrit quand on lui a posé la question : « Comment avez-vous pu faire une belle statue comme celle de David ? » Il répondit : « J'avais un bloc de marbre et mes outils, et j'ai enlevé ensuite tout ce qui n'était pas David. »

Chez nous, cela n'a pas été facile. Cela s'est fait par étape. On a fait des « David » pas tellement beaux. On ne sait pas si nous avons un « David » maintenant, mais c'est quand même un dialogue qui se fait sous le signe de l'ouverture entre nous et toutes les parties prenantes.

Je veux vous dire ce qui qualifie ce dialogue et cette prise de décision chez nous en Suède.

Il y a deux façons d'aborder le sujet. Ou bien l'on commence par ce qui nous sépare des autres parties prenantes. C'est une façon de faire les choses. L'autre façon de faire, qui a été beaucoup plus constructive pour nous, est de commencer par définir ce qui nous unit, les choses sur lesquelles nous sommes d'accord. Cela a été une bonne décision de notre part au début des années '90. Tout le monde s'est mis d'accord, les voix critiques, les élus locaux, les citoyens, les autorités, le gouvernement et la SKB, c'est-à-dire l'industrie. Nous nous sommes mis d'accord sur quelques données que je vais partager avec vous.

La distribution des rôles a été très importante. Pour avoir confiance dans ce que fait l'industrie, il faut que la distribution des rôles soit très claire pour tous. Qui fait quoi, qui contrôle qui ? Alors que j'étais dans les petits villages autour d'Oskarshamn ou d'Östhammar, on m'a posé des questions très poussées sur des données scientifiques. Même si je réponds

par des données scientifiques, ce n'est pas toujours sur la question que l'on me pose en fait. En me posant la question, on veut savoir à quel point on peut avoir confiance dans la science et dans la compagnie que je représente. Cette dimension est très importante parce que ma réponse peut même être perçue comme relevant de l'arrogance de la science. Je veux y revenir. Le citoyen est très intéressé qu'il y ait un contrôleur de l'industrie. Cette distribution des rôles a été très importante pour nous en Suède.

Nous nous sommes mis d'accord sur un code éthique très simple. Il a quatre piliers. C'est nous qui avons consommé l'électricité et bénéficié d'un style de vie élevé grâce à une électricité très bon marché, et c'est à nous de résoudre la gestion des déchets nucléaires. C'est un principe d'équité entre générations.

Non seulement, c'est nous, mais c'est chez nous. Cela constitue le deuxième pilier : on le fait en Suède, on ne les envoie pas chez les autres. Mais revenant à ce que disait Mme FOUQUET ce matin, on ne prend pas les déchets des autres non plus. Cela a été très important pour les municipalités candidates.

Troisième pilier : le financement. Il ne faut pas laisser les difficultés de financer une solution aux générations futures.

Quatrième pilier : ne pas rendre encore plus difficile la tâche aux générations futures si toutefois elles décident de reprendre ces déchets pour l'une ou l'autre raison, même des raisons que l'on ne peut pas prévoir maintenant.

Un certain coût et un certain effort, bien sûr ! M. de MARSILY a très bien expliqué la réversibilité : coût, où et quand et toutes les connotations. Tout cela a été très important.

Diaporama

Le processus est complet. Nous nous sommes aussi mis d'accord sur la marche à suivre pour la sélection des sites candidats. Je n'ai pas le temps de remonter aux années '80 pour dire tout ce que nous avons fait avant les années '90, que ce diaporama va nous montrer.

Dans les années '70, on a rassemblé 45 kilomètres de carottes de granit pour connaître la roche suédoise dans tout le pays. Finalement, comme M. de Marsily l'a dit ce matin, un stockage profond en Suède peut se faire un peu partout. Il y a deux ou trois petites régions qui sont exclues. Autrement, on peut faire un bon stockage dans plusieurs régions en Suède. Après beaucoup de peine et un commencement difficile au nord, on a essayé de relancer le processus de prise de décision d'un site dans le sud du pays. On a fait des études préliminaires de faisabilité dans huit municipalités. Toutes les parties prenantes étaient d'accord. On nous a dit qu'il fallait faire 5 à 10 études de faisabilité et en choisir au moins 2, et à partir de ces deux-là, faire des forages et des investigations poussées pour choisir le site final.

En 2001, on a commencé des forages dans 2 municipalités, celle d'Östhammar et celle d'Oskarshamn. En juin 2006, on va demander un permis de construire au gouvernement pour l'atelier de mise en conteneur. En 2008, on va choisir un des deux sites candidats et demander un permis de construire. J'en profite pour dire que la municipalité qui sera choisie a une possibilité d'opposer son veto contre l'implantation de ce site, droit de veto qu'elle a tout au long du processus... C'est un partenariat volontaire de ces communautés. Et le dialogue qui en résulte considère à part égale l'industrie et les communautés. Finalement, en 201 – 2011, les autorités et le gouvernement vont décider.

Ce qui est très important, c'est que la science se maintient à côté du dialogue. Nous avons eu un décalage. Dans les années '50 et '60, l'expert avait un tel statut que ses paroles étaient paroles d'évangile. Aujourd'hui, tout cela se fait par dialogue, ce sont les citoyens qui décident. Comme toujours, la vérité et la sagesse sont quelque part au milieu. La science a un rôle très important à jouer. Très souvent, au début d'un projet, il y a beaucoup de questions et très peu d'acquis scientifiques. On ne peut donc pas avoir un débat constructif. La science nourrit le dialogue et le débat. Un débat sans données et sans acquis scientifiques n'est pas bon car c'est un débat qui tourne autour du vide. C'est très important : une fois que l'on s'est mis d'accord sur un processus de prise de décision, il faut avoir le respect de donner à chacun son rôle et à chacun son expertise.

Le sujet de la gestion du nucléaire a une dimension technique, éthique, sociale et politique. Je ne dirai pas que l'une est plus importante que l'autre, mais je dirai quand même que sans le scientifique, on n'a même pas besoin d'aborder le débat. Sur quoi discuter ? C'est très important d'avoir le respect l'un de l'autre.

Applaudissements

Georges MERCADAL.- Bravo, madame. Merci beaucoup.

M. FERNBACH souhaite intervenir.

Robert FERNBACH.- Je suis maire de Houdelaincourt, petite commune meusienne de 385 âmes, à 10 kilomètres de Bure. Je suis depuis de cette année le vice-président du CLIS, poste renouvelable chaque année.

Ma contribution à ce débat, c'est le point que je peux faire sur ce qui s'est passé depuis le début de ce débat public car j'ai assisté à peu près à toutes les séances. En tant qu'élu d'une commune située à proximité du laboratoire de Meuse -Haute Marne, je me sens particulièrement concerné par la gestion des déchets nucléaires. Membre du Comité local d'information et de suivi, je participe activement à toutes ses réunions depuis 2001.

J'attendais beaucoup du débat public, et je dois avouer que je suis resté sur ma faim. Non pas sur la teneur des débats car M. MERCADAL et son équipe n'ont pas ménagé leur peine, et les moyens étaient aussi au rendez-vous. Dans cette salle, si l'on retire les acteurs de la filière nucléaire, les représentants des ministères concernés, les membres de la commission particulière du débat public, les quelques meusiens et haut marnais

particulièrement nombreux aujourd'hui, les membres des associations et les journalistes, il ne reste plus grand monde.

Georges MERCADAL.- Ce sont des Français quand même !

Robert FERNBACH.- Toute la population devrait se sentir concernée par ce débat. Dès lors que nous acceptons l'énergie électrique issue à 80 % de l'énergie nucléaire, le devenir des déchets doit nous interpellier. Ce manque d'intérêt, nous le retrouvons aussi parmi nos citoyens. M. MARTIN a évoqué cela aussi. Le débat public, tel que je l'ai ressenti, est resté un débat d'initiés. J'espère que les prochaines séances à Joinville et Nancy, pour ne citer que les plus proches de Bure, auront un impact plus large auprès de la population.

Ce débat est aussi l'affaire des médias. Souvent, ils n'ont relayé que les incidents. Quand le rapport n°10 de la CNE a été déchiré en séance plénière du CLIS, toute la presse locale a relaté l'événement. Quand les travaux de ladite plénière ont repris dans le calme, tous les journalistes avaient quitté la salle.

Pour en revenir au débat, je m'exprime en tant que maire, il est important que les élus locaux s'expriment, même dans la diversité de nos opinions, nos prises de position sont utiles pour l'avenir. Les travaux de recherche de l'Andra sur le site de Bure, sur l'axe 2, et du CEA sur les axes 1 et 3 ont permis la remise de rapports intermédiaires aux ministères de la recherche, de l'industrie et de l'environnement en juin dernier. Ces études ont montré entre autres la faisabilité d'un éventuel stockage en couche géologique aux environs de Bure. D'autres investigations seront nécessaires pour vérifier la pertinence de ces travaux sur la zone de transposition. La démonstration scientifique de la faisabilité doit être confirmée dans les années à venir. Je pense que nous pouvons compter sur nos chercheurs pour mettre tout en oeuvre.

Certains de mes collègues, comme moi-même, acceptent l'idée d'un éventuel stockage en couche géologique profonde. L'acceptabilité d'un stockage géologique n'est toutefois pas acquise auprès de bon nombre de nos concitoyens. La poursuite des recherches en vue de la caractérisation d'un site de stockage devrait être entreprise dans la réversibilité. Réversibilité de chaque étape du processus de décision et aussi réversibilité dans le concept du stockage en précisant les limites.

D'autres points devront être pris en compte :

- avoir la capacité d'annuler le choix du site dès la découverte d'éléments incompatibles avec la sécurité et la sûreté d'un stockage, quel que soit le niveau des investissements réalisés ;
- définir clairement le concept du stockage à la fois sûr et autorisable ;
- définir avec précision le type de déchets à stocker, leur volume final, leur origine (déchets historiques, déchets issus du démantèlement de centrales, combustible usé) ;

- associer les collectivités locales à chaque étape de prise de décision
- l'implantation d'un stockage de déchets radioactifs devra s'accompagner d'un plan de développement local, voire régional, répondant aux aspirations des communautés concernées ;

- mettre en place une structure autonome permettant d'assurer à l'échelon local le suivi et l'information, la réalisation d'études complémentaires et d'évaluation sur les processus en cours. En fait, reconduire le CLIS.

Pour conclure, l'acceptabilité locale passera par la confiance. Il faut faire participer à la décision ceux qu'elle concerne pour qu'ils puissent mieux la maîtriser. Il faut fractionner les grandes décisions en étapes de moindre importance de façon à obtenir un retour d'expérience de chaque étape et de permettre aux intéressés de mettre fin à la procédure si la confiance n'est plus là. Pour bâtir la confiance, il faut accroître la notion de participation. Les institutions devront développer certaines qualités dans le domaine de l'organisation de leur mission et de leur comportement.

On ne pourrait construire et restaurer la confiance sans y consacrer durablement des moyens substantiels.

(Applaudissements)

M. LALIEUX.- Je travaille pour l'ONDRAF, l'équivalent belge de l'Andra, où je suis responsable du projet de mise en stockage, que nous appelons mise en dépôt, profond pour les déchets hautement radioactifs.

Je voudrais poursuivre la présentation de Mme Engström sur la nécessité absolue de ne pas opposer confiance des scientifiques d'un côté et méfiance et défiance du public de l'autre. D'abord, parce que le métier des scientifiques est d'abord de douter. C'est eux qui doivent bâtir leur confiance. C'est plutôt une approche pas à pas dans laquelle les arguments en faveur et en défaveur de la solution proposée ou de ses variantes sont accumulés. Pour ce faire, en Belgique, nous avons travaillé avec deux systèmes. En Belgique, c'est un programme qui avance très lentement. Nous avons l'avantage d'avoir un laboratoire souterrain qui fonctionne depuis une vingtaine d'années. L'utilisation de ce laboratoire souterrain comme outil de communication et de confiance est très important. On peut se rendre compte qu'au bout de 20 ans, une roche perturbée par l'excavation, par la présence de gaz, par les radionucléides que l'on a pu y injecter revient à son état initial. Le fait de pouvoir montrer ce retour aux conditions initiales sur des périodes de l'ordre de 10 à 20 ans est un de ces éléments de confiance extrêmement important.

D'un point de vue plus local - il n'y a pas de tradition comme ici de débat au plan national et la structure fédérale de la Belgique ne facilite pas ce genre de débat -, l'ONDRAF a initié une structure de partenariat avec les communes qui étaient volontaire pour accepter potentiellement un dépôt de déchets. Dans ces partenariats, l'ONDRAF n'arrive pas avec une solution clefs en main. Mais on arrive avec une proposition et les acteurs locaux participent directement à l'élaboration technique de la proposition en prenant en compte leurs valeurs,

leurs craintes, leurs suggestions techniques, leurs suggestions d'hommes de la rue, sans que cela soit péjoratif. Cela permet d'assurer en parallèle l'évolution technique du projet et l'acceptabilité locale.

Dans ce genre de partenariat, l'ONDRAF n'a qu'un rôle relativement mineur. Ce sont les acteurs locaux qui développent. L'ONDRAF se borne à tester les propositions qui sont faites, et à vérifier si elles n'entachent pas la sûreté d'une manière ou d'une autre.

Ces partenariats regardent aussi le développement technique dans un cadre beaucoup plus large. C'est pourquoi ils travaillent aussi sur les aspects socio-économiques et de développements locaux qui les accompagnent. Les avantages d'une telle structure - pour le moment, ce sont des avantages potentiels puisque les rapports sont remis au gouvernement, mais il n'y a pas de décision -, c'est que la défense des dossiers est faite par les locaux, les communes, les régions intéressées. On a, en fait, un partage de la charge de la défense des dossiers. Les communes gardent bien entendu un droit de veto à tout moment dans le développement du projet.

Avec ce genre d'approche, nous avons créé ce que M. BARTHE appelait un espace de choix, mais à un niveau local celui-là.

Les dossiers sont remis au niveau gouvernemental, et nous espérons une décision d'ici 2006 ou 2007.

(Applaudissements)

Yves LE BARS.- J'ai participé avec beaucoup d'intérêt à toutes les réunions, sauf une ou deux parmi les premières.

J'avoue que j'ai appris beaucoup de choses, bien qu'ayant sillonné la question des déchets radioactifs pendant six ans. Je suis actuellement ingénieur général du génie rural des eaux et des forêts. Je suis impliqué à partir d'un établissement de recherche, le Cemagref, l'institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement, dans l'apport de la recherche à des politiques publiques comme les pesticides, les OGM, ou d'autres choses qui ont pas mal de points communs avec la question des déchets radioactifs.

Je souhaiterais tout d'abord donner quelques éléments sur la démarche du Canada et dire qu'il me semble que nous avons besoin, après ces journées, d'approfondir la notion du temps, du temps court, du temps long et du temps très long. C'est la première fois que moi, dans ma vie professionnelle, j'ai été sollicité, bien qu'appartenant à une confrérie, les forestiers, créée par Philippe le Bel.

Pour me permettre de visualiser ce qu'est le temps long - comme cela a été dit ce matin, la stabilité du passé est garante et donne une indication de la stabilité du futur -, je me suis promené dans ma maison en regardant les différents objets et en les datant. J'ai commencé par moi-même : je suis né avant l'ère nucléaire. Cela donne une indication de moyen terme. Puis, j'ai trouvé sur une étagère ce livre, l'histoire de Tamerlan, édité il y a

270 ans chez Hippolyte-Louis Guérin, rue Saint-Jacques à Paris. Il y a une certaine stabilité des choses à cette distance. Je n'ai pas pu venir avec le petit outil que ma femme a trouvé au Sahara, qui doit dater de 6 000 ans. (*Exposant les objets*) En revanche, je suis tombé sur un bloc de roche, de l'argilite, du callovo oxfordien, ramassé à Bure à 518,47 m de profondeur. Elle a beaucoup souffert puisqu'elle est passée d'une pression très forte à la pression atmosphérique. Je ne me suis pas arrêté à cela, j'ai trouvé un souvenir de voyage au Nouveau Mexique où l'on m'avait remis un petit bloc de sel dans lequel est coincée une bulle depuis 225 millions d'années. Tout cela pour dire que le temps mérite d'être concrétisé. Je vous invite tous à faire le même exercice. Je le poursuivrai pour moi-même chez moi.

Nous avons vu le cas du Canada. Je le présenterai avec moins de charme que Carmel Létourneau, qui doit remettre un rapport sur le résultat d'un travail, que je vais rapidement vous indiquer, dès le 15 novembre et qui est prise dans de nombreuses réunions.

Diaporama

Au Canada, c'est le combustible usé qui est traité. Je fais l'impasse sur la question de la transmutation en étudiant le cas du Canada. Actuellement, les déchets sont soit en piscine, soit entreposés à sec.

18 % de l'électricité est nucléaire au Canada. Il y a eu d'abord une approche très technique depuis 1980 qui a abouti à un échec. En 1998, un rapport a conclu - cela montre tout à fait ce que soulignait M. Fleury ce matin sur la distinction qu'il faut faire entre la démarche technique et les dimensions sociale, éthique et politique – que : « *la démonstration n'a pas été faite que le concept de stockage permanent jouit d'un vaste appui du public. Sous sa forme actuelle, ce concept n'a pas le degré d'acceptabilité pour être adopté.* » Il n'a donc pas été adopté.

Une nouvelle loi a été écrite, loi de 2002, qui a créé une agence autonome, la SGDN, la société de gestion des déchets nucléaires, et un fonds a été mis en place en même temps avec un versement immédiat, défini par la loi, et un versement annuel défini a priori qui sera revu à l'initiative de la SGDN, l'agence analogue à l'Andra. Cette question de la révision du montant du versement au fonds est un élément clef. Je suis sûr qu'on le reverra.

La SGDN doit, d'ici le 15 novembre 2005, faire des propositions comparant au moins trois solutions : stockage géologique, entreposage sur site ou entreposage centralisé. Pour ce faire, une démarche a été menée en trois ans qui a mis l'accent sur les aspects sociétaux de la question de la gestion des déchets radioactifs impliquant un certain nombre de panels, invitant les *first nations*, les tribus indiennes à dire ce qu'elles en pensaient et ayant des débats dans les différentes régions du Canada.

Il en est ressorti certaines propositions que je vais lister.

Les documents qui apparaissent à l'écran sont consultables sur le site www.mwmo.ca

Dans un rapport provisoire, il est indiqué que les trois méthodes étudiées sont techniquement crédibles, mais qu'aucune ne satisfait par elle-même un certain nombre d'objectifs jugés très importants. L'entreposage a de bonnes performances à moyen terme, 175 ans – pour eux, ce n'est pas 100 ans, mais 175 ans ; on voit que l'on peut discuter de la durée. Les stockages ont de très bonnes performances à long terme, mais... - c'est le « mais » qui justifie le transparent suivant - ... sur les sites actuels, les collectivités attendent que les combustibles usés soient enlevés. Les sites où sont actuellement les combustibles usés n'ont pas été choisis pour être des entreposages de longue durée. Les entreposages dépendent d'institutions fortes à long terme, ce qui n'est pas garanti sur des durées supérieures à celle de la vie de Tamerlan.

Les stockages ont de bonnes performances à long terme, mais manquent d'adaptabilité par rapport à l'évolution des connaissances ou à l'évolutions des circonstances. D'autre part, la possibilité d'influence par les générations futures est contrainte. De plus, on ne peut fournir la preuve à l'avance de la performance à l'échelle de temps du caillou que j'ai montré tout à l'heure.

Partant de cela, la proposition est une gestion adaptative progressive. Quand on lit les dossiers canadiens, on se rend compte qu'il faut faire de la traduction. Le choix se porte sur un confinement en dépôt géologique en profondeur, mais la volonté de flexibilité quant au rythme de prise de décision avec l'option d'une étape intermédiaire en entreposage souterrain sur le même site – choix dont on a vu qu'il était fortement discuté en France -, une surveillance continue pour confirmer la sécurité du dépôt à long terme, possibilité de récupération du combustible usé. La recherche de sites est axée sur les provinces qui sont directement concernées par le cycle nucléaire, en souhaitant trouver une collectivité volontaire.

Des éléments de calendrier aux fins d'illustration :

- fin de l'année ou début de l'année prochaine, va-t-on de l'avant ou pas ?

- année 10, lancement de la procédure de sélection d'un site, sélection qui aura été faite de l'année 1 à l'année 10. Pendant ce temps, l'entreposage reste là où il est, quitte à faire des extensions.

- année 20, décider ou non d'un entreposage centralisé.

On passe ensuite à la phase 2.

- année 30 : permis d'exploiter des cavernes d'entreposage en sous-sol, à sec, un peu comme les piscines en sous-sol en Suède et exploitation d'un laboratoire souterrain sur le même site.

- année 50 : décider ou non le dépôt en profondeur.

Tout sur 50 ans à partir d'aujourd'hui.

On arrive à la phase 3.

- permis d'exploiter le dépôt en profondeur
- 30 ans pour le remplir sur un inventaire qui est fait des centrales nucléaires existantes ;
- des années 90 à 300, surveillance ;
- autour des années 300, fin de la surveillance, décision de fermeture et éventuellement, prolongement de la surveillance après la fermeture.

En conclusion, je voudrais insister sur quelques points qui me semblent être en relation avec notre débat.

D'abord je suis frappé de ce que le Canada a fait une préparation depuis trois ans centrée sur les dimensions non techniques du problème. Cela rejoint l'approche du travail de la Commission du débat public que je suis très heureux de pouvoir suivre dans cette logique.

Il y a une démarche comparative entre entreposage sur site centralisé et mise en dépôt en profondeur. Surtout, on voit que l'on passe d'un concept de réversibilité à une approche par étape dans un processus qui s'inscrit sur plusieurs générations, processus dont la conclusion n'est pas écrite. On entre dans un processus dont la conclusion n'est pas écrite. Certains peuvent dire qu'ils ont plutôt telle ou telle optique, mais personne ne peut dire ce qui se passera à l'échelle de 300 ans.

Pour ceux qui veulent réfléchir davantage à cette question de l'approche par étapes, que l'OCDE AEN, dans le cadre d'un forum, *forum for stake holders confidence*, que Saïda Engström connaît bien puisque nous y sommes allés ensemble, un forum de l'agence de l'énergie nucléaire de l'OCDE sur « *la prise de décision par étapes dans la gestion à long terme des déchets radioactifs, expérience, résultats et principes directeurs.* »

Je crois tout à fait significatif de souligner cela qui rejoint un certain nombre de constats faits ici. Merci.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Après ces interventions – c'est le virage que la Commission particulière voulait prendre -, on voit bien comment on passe de la partie technique que nous avons travaillée jusqu'ici à une partie qui n'était pas absente de nos premiers débats, mais qui sera abordée d'une manière beaucoup plus directe.

Voulez-vous réagir ?

Saïda ENGSTRÖM.- Un petit commentaire que j'ai omis de faire tout à l'heure sur la question du référendum. Nous en avons l'expérience ; nous avons procédé à un référendum au début des années '80. Ce n'est pas une exagération de dire que ce référendum

est vraiment un traumatisme national pour les Suédois aujourd'hui. J'ai rencontré plusieurs personnes du Parlement suédois qui avaient voté d'une façon et qui, aujourd'hui, voteraient autrement. Mais ce référendum est toujours valable pour les politiciens parce qu'ils ne savent pas comment en sortir.

Ce qui est important dans cette question qui se joue finalement, comme vous l'avez dit tout à l'heure, sur le plan local, c'est que pendant 10 ans, la municipalité d'Oskarshamn et pendant 11 ans à Östhammar, on a rencontré beaucoup de monde. A Oskarshamn, qui compte 26 000 habitants, nous en avons rencontré 15 000 en face à face pendant au moins une heure. Nous avons des statistiques là-dessus. Ces personnes-là qui savent beaucoup sur le sujet et qui sont à jour après ces dix années, vont voter, mais les autres qui ne sentent pas tenues à jour des développements vont aussi voter. Mais voter pour quoi ? Avec une connaissance de base des choses. Voter pour ou contre le nucléaire, voter pour ou contre le maire qui est pour ou contre le projet ?

Faire l'effort d'un dialogue franc, authentique et inclusif vaut la peine. Faire un référendum est une façon comme une autre de lancer la patate chaude dans les mains du citoyen. Je suis en admiration pour le maire qui s'est exprimé tout à l'heure, M. Martin, qui a montré beaucoup de courage en voulant assumer son rôle d'élu local. Je trouve cela très courageux.

(Applaudissements).

Georges MERCADAL.- Nous avons vu le processus canadien avec sa durée. Pouvez-vous nous dire combien de temps cela a pris de rencontrer 15 000 personnes dans chaque commune ?

Saïda ENGSTRÖM.- C'est toujours en cours car il faut les rencontrer encore et encore. C'est aussi l'un des challenges de ces projets de gestion des déchets nucléaires. Quand on construit une usine, cela commence à un moment donné et quatre ans plus tard, c'est terminé. Nous avons commencé à dialoguer avec les communautés locales au début des années '90 et ce n'est pas terminé. Si nous avons une réponse du gouvernement en 2010 ou 2011, nous serons très contents. Il faut persévérer auprès des communautés locales, et savoir être patient aussi.

Nous avons une équipe d'une quinzaine de personnes qui assure le dialogue. C'est un travail de toute l'année. Dans nos installations nucléaires, notre laboratoire souterrain à 460 m, là nous faisons toute la recherche autour du concept KBS 3, l'entreposage des combustibles et l'atelier de soudage, nous avons eu 12 000 visites l'année dernière. Les visiteurs viennent du monde entier, mais beaucoup viennent des municipalités aux alentours. Il est très important de montrer l'ensemble des déchets nucléaires dans une piscine et les gens qui travaillent à un mètre de la piscine sans en mourir. Cela montre que ce sont des questions que l'on peut résoudre et auxquelles on peut toujours trouver une bonne solution. Cela a été très important. Je pense qu'une personne dans l'auditoire a demandé ce matin si l'on pouvait visiter les installations. Et comment ! Je pense qu'il est très important d'ouvrir les installations

nucléaires aux visiteurs pour rendre cela moins dramatique. Il y a des gens qui y travaillent tous les jours. Cela a été un élément très important dans notre dialogue avec les municipalités.

Florence FOUQUET.- Ce que je trouve le plus impressionnant dans les deux témoignages de Suède et de Belgique, en regardant le côté franco-français, c'est la faculté à échanger et sortir l'information et la partager. En Suède, cela peut passer par 15 000 personnes qui ont pu bénéficier d'informations directement ; en Belgique, il y a cette notion de partenariats locaux qui est très intéressante. En France, nous avons un vrai défi. Nous avons essayé de faire de la mission d'information puisque la loi a donné cette mission à l'Andra qui a notamment mené un inventaire national. Nous sommes assez bons sur l'information factuelle sous forme de rapports qui peuvent être très synthétiques ou très détaillés, mais peut-être que le passage à la phase de dialogue est plus difficile. Peut-être parce qu'il y a des difficultés qui n'existent pas en Suède ou en Belgique, de par la différence des cultures. Si l'on allait rencontrer 15 000 personnes en France, on nous dirait peut-être qu'on leur donne des informations forcément biaisées, on nous demanderait qui a la légitimité pour faire directement de l'approche du public. Pour revenir à la discussion de tout à l'heure, il est évident que cela ne pourrait pas passer si c'était fait par la filiale d'un industriel producteur de déchets. En Suède, le modèle est totalement différent.

Il y a quelque chose de très profond, chez nous, et qui est tabou, c'est l'approche directe des personnes. Il en va de même dans les écoles etc. Il faut peut-être imaginer des systèmes qui nous permettent de contourner notre propre difficulté, nos propres complexes là-dessus.

En tout cas, je trouvais très frappant d'en entendre parler.

Saïda ENGSTRÖM.- On nous dit que ce que nous disons à ces 15 000 personnes est une information biaisée. On invite donc les parties et les voix critiques à ces meetings. De plus, le gouvernement a pris une mesure l'an dernier : les associations critiques contre les projets sont rémunérées par les fonds de l'industrie. Trois millions de couronnes suédoises, soit 300 000 euros, sont données directement à des associations qui ont des voix critiques sur le projet. Elles rencontrent également, peut-être pas avec les 15 000 personnes, mais beaucoup d'entre elles. Ils ont aussi beaucoup d'autres moyens de disséminer leurs informations et leurs opinions. Il est important que des voix se prononcent dans la société. Même les critiques ont une voix dans le débat.

M. LALIEUX.- Les partenariats ont aussi la capacité d'avoir leur propre expertise critique, leurs propres experts qui viennent contredire ce que fait et dit l'ONDRAF. Là aussi, il y a un débat très important. Mme FOUQUET parlait de problème culturel. Je peux vous assurer que le tout premier culturel que l'ONDRAF a eu, c'est en interne, c'est de faire accepter en interne à des scientifiques, à des ingénieurs d'accepter de partager leurs connaissances, de discuter avec tout le monde et de mettre en péril toutes leurs certitudes. C'est un travail interne absolument nécessaire en préalable avant de sortir.

Robert FERNBACH.- Pour rebondir sur l'information, l'ANDRA n'est pas allée jusqu'au 12 000 visiteurs, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité. Seuls des privilégiés ont pu descendre au fond. Les meilleurs communicants sur place sont les ouvriers du groupe qui travaillent au fond. Tous les jours, habitant sur place, ils achètent leur pain, consomment et répondent à des questions toutes simples. Ils sont en passe de démystifier quelque peu la problématique.

Yves LE BARS.- 300 000 euros, c'est ce que reçoit le CLIS annuellement. Ce n'est pas différent. On a vu à Bar-le-Duc et à Nogent que le CLIS a eu la possibilité de faire intervenir des experts extérieurs. Sur ce point, les ordres de grandeur sont à peu près voisins. On peut noter - je l'ai vu côté Andra dans le passé - tout le positif du fonctionnement du CLIS qui a eu son propre agenda, qui a interrogé... il y a une dynamique très nouvelle en France qui a fait des gens de Meuse - Haute Marne – et ils se sont exprimés comme cela - parmi les meilleurs experts nationaux de la question.

Je veux souligner qu'il y a un problème de débat de niveau national sur cette question. Je ne suis pas sûr que la question du débat national est bien traitée ou s'il est devenu un débat local. Ce que nous traitons, c'est la préparation d'une décision nationale avec toute la difficulté qu'il y a à marier deux échelles de débat. Je pense que le programme de la Commission du débat public fait quelque chose de très original en France pour essayer de jouer les deux rôles. Comment jouer aux niveaux local et national ? Comment donner de la permanence au niveau de débat national ? Il y a des structures que l'on a expérimentées de débat sur plusieurs années au niveau local. Au niveau national - cela rejoint la question de M. FERNBACH tout à l'heure -, où sont les Français, autres que ceux qui sont dans le bain ?

Enfin, je veux appuyer le propos de Dominique LALIEUX sur la nécessaire mutation interne. Il est évident que l'un des obstacles parmi d'autres est l'affectif du technicien, la dimension irrationnelle du scientifique ou du technicien, qui fait qu'il aime l'objet de son travail. Les gens du CEA qui deviendraient amoureux du nucléaire ou ceux de l'ANDRA qui deviendrait les avocats du stockage géologique. Il faut aimer son travail, mais c'est une perversion d'aimer l'objet de son travail. Moi, je n'aime pas l'argile.

Yannick BARTHE.- Je crains que l'on sépare un peu trop les aspects gouvernance, information, expertise des aspects techniques. Si, dès que l'on parle de gouvernance, on réduit cela à un problème d'information, de pédagogie - aller dans les écoles distribuer des plaquettes sur les déchets nucléaires - le débat ne portera pas sur un aspect de décision. Je comprends très bien l'organisation de la CPDP qui a séparé les journées techniques de celles portant sur la gouvernance, mais il serait intéressant de relier en permanence ce qui s'est dit au niveau technique sur la manière d'organiser le débat. A quoi sert le débat ? S'agit-il juste, une fois que l'on a parlé technique, de faire comprendre au grand public de quoi il retourne ou s'agit-il de nourrir un espace de choix à partir de ce qui s'est dit dans le public ?

De ce point de vue, je suis très sensible à la démarche de l'ONDRAF que je ne connaissais, mais qui semble aller plutôt dans ce sens.

Georges MERCADAL.- J'ai quelques questions de la salle. Je m'adresse aux personnes qui les ont posées. Je pense qu'elles ne font pas tout à fait partie du débat de cet après-midi. Mais je vais quand même dire comment, dans le débat public, elles ont été regardées.

Question de Mme CORMET : « Pourquoi n'est-on pas plus informés de ce type de débat ? »

J'y reviendrai tout à l'heure.

Question de M. DAGOGNET : « Le phénomène de transmutation naturelle par culture microbiologique est-il étudié ? »

Nous avons traité cette question le 1 et le 8 octobre. Je ne pense pas que l'on ait donné une réponse positive à la question.

Question de Mme MARIUS : « Peut-on envisager une vraie politique de recherche et de production d'énergie écologique au lieu de présenter l'énergie nucléaire comme la seule solution ? »

Question de Mme MARIUS : « souhaite que les associations écologiques puissent s'exprimer dans les grands médias sur l'inutilité, le danger et le coût du nucléaire. »

Le 8 octobre, nous avons clairement envisagé dans des scénarios divers et variés ce que serait le problème des déchets dans le cas où l'on arrêterait le nucléaire, tout de suite, un peu plus tard ou plus tard encore.

La poursuite indéfinie du nucléaire comme une sorte de tabou, d'engagement, etc. n'a pas dominé ce débat. Le ministère de l'industrie, qui est le premier concerné, a dit clairement qu'il y aurait un débat vers 2020 sur le renouvellement des centrales nucléaires en France. Ce jour-là, il y aura un grand débat sur le fait de poursuivre ou non le nucléaire. Nous n'avons pas été prisonniers d'une superstructure idéologique qui nous aurait asservi à la continuation du nucléaire. Notre sujet étant les déchets, nous avons traité le sujet qui nous a été proposé. C'était une manière de faire : travailler sur un sujet autre que celui qui nous avait été confié. Nous ne l'avons pas fait !

Quant à la politique de recherche et de production de l'énergie écologique, la question a été évoquée le 8 octobre. Ce n'était pas non plus notre sujet, mais nous en avons dit quelques mots pour recueillir un assentiment général, pour que toutes les recherches sur les énergies renouvelables puissent être dotées - pour beaucoup et pour vous aussi, madame MARIUS - de manière plus généreuse.

Question de M. MINET : « Ce débat n'est-il pas organisé pour entériner le choix du nucléaire ? N'est-ce pas un débat alibi ? Pourquoi le grand public n'est-il pas plus informé ? »

Je reviendrai sur la partie de l'information du grand public en faisant la même réponse qu'à Mme MARIUS. A nouveau M. Minet :

« Pourquoi pas un référendum local ? Pourquoi ne pas envisager des alternatives à l'énergie nucléaire ? »

Sur les alternatives, nous en avons dit deux mots. Quant au référendum local, on en a dit plus que deux mots au cours de la séance. Tous nos hôtes étrangers, y compris Yves LE BARS qui parlait pour le Canada, nous ont parlé du droit de veto des collectivités locales. On voit bien que ce sujet ne peut pas ne pas avoir un poids important dans les discussions qui se produiront l'année prochaine dans notre pays. Si ce débat n'avait servi qu'à cela, qu'à donner une consistance publique à ce point-là, il n'aurait pas été tout à fait inutile, et la séance de cet après-midi notamment.

Pourquoi n'est-on pas plus informé de ce type de débat ? Madame CORNET, oui, nous faisons tous les efforts que nous pouvons pour informer à travers la presse, à travers des distributions de documents dans les boîtes aux lettres comme en Meuse, en Haute Marne, dans le Gard, à Cherbourg etc.

Votre question rejoint la déception de M. FERNBACH : « *Je suis resté sur ma faim... le public n'est pas assez nombreux* ».

A l'une et à l'autre, je crois qu'il faut répondre par les durées que l'on a aperçues tant en Belgique qu'en Suède et au Canada. Paris ne s'est pas fait en un jour. L'habitude de dialoguer entre le public et les sachants ne se fera pas en un jour. Les CLIS sont une première expérience, et manifestement, nous avons senti l'intérêt de l'existence de ces organismes pour le débat public. J'espère que nous leur renverrons l'ascenseur, et que les CLIS recevront de ce débat public un supplément d'air. A la condition - nous l'avons dit en tant que Commission nationale de débat public dès nos délibérations initiales -, que ce débat public ait une suite, non pas en tant que débat public - nous n'avons pas envie de promouvoir notre fonds de commerce en permanence -, mais à la condition qu'il reste quelque part des occasions de dialogue entre le public et les sachants, les responsables. Cela me paraît être un premier point que j'accroche à ces questions sur le manque d'information du public ou le peu de fréquentation des réunions, comme le dit M. FERNBACH. Il y aura du monde quand on aura pris l'habitude de...

Il me semble assez clair, et à travers les interventions de M. Yannick BARTHE, et en contrepoint des exemples qui nous ont été donnés, que tout processus qui n'est pas ouvert sur des possibilités différentes est difficilement acceptable par le public. On ne prend confiance que quand on sent que l'on n'est pas acculé dans un coin. Vous avez entendu depuis le début du mois de septembre, dix fois, cinquante fois la crainte que la décision soit déjà prise et que l'on n'ait pas vraiment de choix. Cette chose-là va très loin. Vous sentez

également que, si le public sent que l'on met trop d'argent dans quelque chose, il pense que c'est que l'on ne reviendra pas en arrière etc.

Je crois qu'il y a un enjeu de gouvernance très important. Il me semble qu'à Aix en Provence, avec MM. BIRRAUX et BATAILLE, le ministère, ses représentants, il est apparu qu'il serait bon de débattre de cela. La crédibilité ne vient pas que d'aller voir les gens chez eux, etc., elle vient de manière beaucoup plus profonde de sentir que l'on ne vous a pas mis dans le coin. Beaucoup de choses alors sont possibles.

Il est clair, et puisque Mme FOUQUET l'a dit, je crois que je peux le répéter -c'est aussi l'impression que nous avons eue en rédigeant le projet de compte rendu des auditions de septembre, et plus encore, celui de la réunion du 1^{er} octobre -, il nous semble que si en 2006, tombait comme un couperet que la solution de l'entreposage n'en étant pas une, on ferme et on met tout l'argent sur le reste, il y aurait du dépit dans beaucoup d'endroits.

Vraisemblablement, y compris si l'on est convaincu - je n'ai pas aucune raison de l'être ou de ne pas l'être -, y compris pour ceux qui sont convaincus que le stockage est la bonne solution, cette décision serait vraisemblablement une très mauvaise décision.

Voilà le deuxième point qui devrait, me semble-t-il, être un point important des discussions sur la gouvernance.

Merci à madame ENGSTRÖM d'avoir compléter votre propos, il est certain, et dans le droit du travail, c'est le cas depuis longtemps, que l'on ne discute correctement que si l'on est un peu à armes égales au plan de l'information et de la connaissance. Pour être à armes égales au plan de l'information et de la connaissance, il faut disposer d'une expertise. C'est vraiment le sujet de la réunion de Caen. Nous avons fait un petit séminaire en juin pour sentir le thème. C'est là-dessus que l'on est tombés. Plus on va, plus on se rend compte que ce point est absolument essentiel. Tout chef d'entreprise qui, avec son comité d'entreprise, a travaillé dans ces conditions a vu le climat s'améliorer considérablement dans l'entreprise. Tout chef d'entreprise qui a pensé rester le patron, le maître en réduisant toute idée de faciliter l'accès à des études, de la connaissance etc., a vu au fur et à mesure l'ambiance dans son entreprise se détériorer. Cette expérience, désormais longue d'au moins 50 ans, depuis la Libération, et l'instauration des comités d'entreprise dans notre pays est totalement transposable au conflit de l'environnement ou au dialogue de l'environnement, pour être plus modeste. Cette question est importante.

Un mot pour revenir à ce qu'a dit Mme SENE ce matin, pour prêcher auprès de tous - je regarde encore M. LACHAUME pour qu'il ne se sente pas visé. Il a dit qu'il n'était pas responsable quand nous avons fait une réunion et que nous avons demandé au ministère de nous envoyer les gens responsables, il y avait la DGSNR et le haut fonctionnaire de défense. Pardonnez-moi de considérer que quelque part, la DGSNR doit avoir une petite responsabilité dans ce que je vais dire. Il s'agit bien entendu du problème actuel qui défraie la chronique : quid du débat public quand une partie du sujet est couvertes par le secret défense.

Croyez le, je l'ai dit à Strasbourg de manière assez forte et dans toutes les réunions privées auxquelles j'ai assisté, la Commission nationale du débat public, organisme on ne peut plus institutionnel, moi-même, nommé pas un décret du Président de la République, vous imaginez bien que l'application du secret défense est un dogme qui ne se discute absolument pas. De plus, je vous avoue que je suis absolument convaincu de son utilité. Donc, le problème n'est pas de demander quelque part que l'on fasse une entorse à ce dogme.

Le problème, tel que nous l'avons posé est de dire que puisque nous, Commission nationale du débat public nous avons le droit de diligenter des expertises complémentaires - nous sommes en plein dans cette idée d'expertise indépendante -, ne peut-on pas trouver le moyen de faire des expertises complémentaires ou une expertise complémentaire sur les sujets qui sont couverts par le secret défense. Bien entendu, c'est difficile, non pas de faire l'expertise ; ce sera difficile d'en rendre compte. Faire l'expertise est très facile. Il suffit de prendre des gens habilités secret défense qui soient reconnus comme indépendants, et ils feront une expertise. Mais que diront-ils ? Donc, il y a bien un problème. Je reconnais que dans les propositions que nous avons faites les deux fois où nous nous sommes réunis, la Commission nationale a été dans l'incapacité de faire une proposition plus concrète pour tranquilliser ceux qui sont en responsabilité d'appliquer cette loi. Il nous faut donc travailler pour essayer d'aller plus loin, et de trouver quel pourrait être le cahier des charges d'une expertise de cette nature.

Voilà, à cet instant, ce qui serait notre position, en tous les cas la mienne, outre cette séance du 14 novembre dont j'ai déjà pas mal parlé.

Enfin, les associations et leurs experts ont eu une importance très grande. Même si certaines sont restées à la porte, elles se sont débrouillées pour avoir à l'intérieur des salles une importance très grande. Et cela tant que l'on a discuté majoritairement technique. Cela n'a pas été que technique, beaucoup de problèmes de gouvernance sont déjà apparus. Mais enfin, l'accent était quand même mis sur la technique.

Dans la deuxième phase où nous abordons la gouvernance, je pense que les élus, et je regarde tous ceux qui sont dans la salle, ont un rôle prépondérant à jouer. Il est évident que c'est vous que cela concerne, la gouvernance. Par conséquent, c'est vous qui devez venir dans les débats pour en discuter et dire votre point de vue. Vous qui êtes ici, les parlementaires, je vous en prie, diffusez, et aidez-nous à diffuser ce message. Je le dis à chaque fois. Nous essaierons dans les propos introductifs des tables rondes ou des conférences de mobiliser le plus possible des élus. En tous cas, je fais appel à eux pour qu'ils participent de plus en plus à ce débat parce qu'il est de plus en plus leur sujet et leur affaire.

Je termine en remerciant vraiment tout à fait chaleureusement le public de la Cité des sciences et de l'industrie. J'imagine qu'il n'a pas été le même de séance en séance. Nous avons eu un creux le 8 octobre, mais nous ne pouvons nous en prendre qu'à nous, puisque nous avons proposé un sujet hyper technique puisque la moitié de la journée portait sur les scénarios à long terme, avec modèle etc. Pour autant, l'exposé qui en a été fait était fantastiquement accessible, et le mérite en revient à celui qui l'a fait, Sylvain David.

Merci à ce public, merci à toutes les personnes qui ont contribué au succès de ces séances en étant ici sur scène. A bientôt j'espère, pour certains d'entre vous, à Caen, à Nancy, à Joinville, Aix en Provence et Marseille.

*La séance est levée à 17 heures 15.**